

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 13    Votants : 14    Procurations : 1    Absents : 1

Date de convocation : 24 avril 2026

Date d'affichage : 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Étaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL (arrive à 18h14), Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Sylvie SEMPÉRÉ.

Était représentée : Régine BOUSQUIÉ par Cyrille DURAND-FONTANEL

Était absente : Audrey SOUYRIS

Objet : Vote de l'affectation du résultat du budget principal (budget 45000)

**Délibération n° 2026-55**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 210 128.64 €

Pour Mémoire BP 45000 budget principal - 2025	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	294 001.35 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	-381 453.63 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>210 128.64 €</b>
Déficit d'investissement	<b>-373 960.61 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	<b>+ 504 129.99 €</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	<b>- 755 414.24 €</b>
Solde de fonctionnement disponible affecté comme suit :	
* Financement de la section d'investissement (compte 1068) :	303 187.32 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	200 942.67 €
* Affectation au déficit reporté (dépenses d'investissement au 001)	-755 414.24 €

**Délibération adoptée à 14 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Sylvie SEMPÉRÉ



Fait à NANT, le 30 avril 2026.

La Maire,  
Magali COULET



Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 0. 7 MAI 2026 .....  
Publié le : .. 0. 7 MAI 2026 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>